



Commune
de
FAA'A

Subdivision Administrative des Iles du Vent

ARRIVÉE LE

- 9 MAI 2017 FAA'A, le 2 mai 2017

N° / IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

21 avril 2017

Date d'Affichage :

26 avril 2017

Date de séance :

2 mai 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 21
PROCURATIONS : .. 07
VOTANTS : 28
POUR : 28
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : attribuant une subvention à l'association Comité quartier Hotuarea Nui

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance

Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 2 mai 2017 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert		X	
VANAA Emma	X		
BROTHERSON Moetai	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai			TERIITEHAU R.
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane			MATI J.
TETUAITEROI Georges			BARFF L.
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent	X		
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick		X	
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha			ZIMA L.
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAI AHUTAPU Maurea			BROTHERSON M.
TEMARU Tetuahau	X		
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean			VANAA Emma
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle		X	
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura			TARAHU L.
MANUTAHU Teiva		X	



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 21, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Emma VANAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Emma VANAA a ensuite exposé à l'assemblée que :

Déclarée le 16 août 2005 et présidée actuellement par M. Yannick TEVAEARAI, l'association Comité quartier Hotuarea Nui a pour but la création et le développement d'actions dans les domaines suivants :

- *relogement des familles et continuité de résidence à Hotuarea Est et Ouest,*
- *socio- éducatif et socio-économique,*
- *l'information et la formation nationale et internationale,*
- *la culture, l'environnement, le tourisme, l'artisanat, la pêche, l'agriculture et le sport,*
- *les centres de loisirs CVL, CLSH, le soutien scolaire, périscolaire et le projet éducatif.*

Elle compte actuellement 800 adhérents et son bureau est composé comme suit :

Fonction	Prénom	NOM
Président	Yannick	TEVAEARAI
Vice-président	Ernest	TAPETA
Secrétaire	Michèle	TUHIRI
Secrétaire adjointe	Michèle	CHANG KUI
Trésorière	Hilda	TEHARIKI
Trésorière adjointe	Leilani	JOUETTE

Pour mémoire, l'association a reçu les subventions municipales suivantes :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
1 072 984 F	2 000 000 F	700.000 F	1 000 000 F	-	541 535 F

Par courrier du 17 février 2017, l'association sollicite une subvention de 1 298 435 F pour la réalisation de son programme d'activités 2017 :

- *Ateliers périscolaires : soutien scolaire, lecture, informatique, travaux manuels, artisanat, anglais, langue et culture traditionnelle, sorties diverses ;*
- *Action « Jeunes en action » ;*
- *Journées des « matahiapo » et des « handicapés » ;*
- *Noël du quartier ;*
- *Atelier d'initiation à la couture (6 mois) assuré par JEANETTE COUTURE à raison de 2 cours par semaine avec remise d'attestation en fin de formation. L'association ne dispose actuellement que de 2 machines à coudre et souhaite en acquérir 6 autres ;*
- *Action d'embellissement « TE UNAUNA O TO'U AROA ».*

Après une étude technique, la commission DESC du 15 mars 2017 rend un avis favorable quant à l'attribution d'une subvention de 1 300 000 F, conformément au plan de financement ci-dessous :

Financier	Montant en FCFP	%
Ressources propres	362 396	5,5%
Contrat de ville	3 895 304	60%
Commune de Faa'a	1 300 000	20%
Ministère Jeunesse et Sports	934 473	14,5
TOTAL	6 492 173	100 %

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Emma VANAA :

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°667/2016 du 13 décembre 2016 adoptant le budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2017 modifié par délibérations n°684/2017 du 28 février 2017 et n°707/2017 du 2 mai 2017 ;
- Vu** les délibérations n°703/2017, n°704/2017, n°705/2017 et n°706/2017 du 2 mai 2017 approuvant les comptes administratifs et comptes de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau, des Déchets et de l'Assainissement ;
- Vu** le courrier de l'association Comité quartier Hotuarea Nui en date du 17 février 2017 ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission développement éducatif, social et culturel du 15 mars 2017 ;

Dans sa séance du 2 mai 2017 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

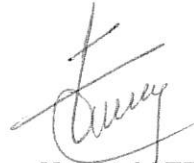
Article 1^{er} : Une subvention de fonctionnement d'un million trois cent mille francs (1 300 000 FCFP) est attribuée à l'association Comité quartier Hotuarea Nui.

Article 2 : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal, exercice 2017, section de fonctionnement, nature 6574.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 2 mai 2017

Le Président de séance



Oscar Manutahi TEMARU



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **09 MAI 2017** et affiché le **09 MAI 2017**